

LE RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite a connu des améliorations majeures lors des négociations de 2003 et 2008.

L'une de ces améliorations a permis à nos membres de devancer leur départ à la retraite sans réduction actuarielle (pénalité). En effet, jusqu'au 31 décembre 2013, lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de cotisations au régime atteint 85, celui-ci peut prendre sa retraite sans réduction actuarielle peu importe son âge. La condition d'origine d'avoir 55 ans n'étant plus obligatoire.

Un nombre de plus en plus grand de nos membres obtenant le droit de partir à la retraite plus tôt, nous avons constaté un manque d'information cruciale pour prendre une décision éclairée.

La région Richelieu a donc développé 2 outils grandement appréciés des membres : les soirées d'information sur le RRHQ et le service d'accompagnement personnalisé. (voir plus bas)

Qui devrait participer aux soirées d'information ?

Plusieurs membres me mentionnent qu'il leur reste encore 3 ou 4 ans avant d'être éligibles à leur retraite et qu'ils viendront à la soirée d'information dans quelques années. Au contraire, il est important de bien connaître le régime et ainsi mieux se préparer pendant ces dernières années qui nous restent avant le départ. Attendre à la dernière année peut vous réserver la surprise de constater qu'il y a des choix que vous auriez dû faire il y a 4 ou 5 ans, mais que vous n'avez pas fait... et qu'il est maintenant trop tard !

Pour les «nouveaux employés», les «jeunes» comme on vous surnomme, il est tout à fait normal que vous vous disiez : « Le régime de retraite, ça ne sera que dans 25 – 30 ans, j'aurai bien le temps de m'y intéresser à ce moment là ! ». Nous pensions de la même façon il y a 25 ans !

Mais il existe un contexte différent aujourd'hui comparativement à il y a 25 ans.

De plus en plus, les employeurs mettent de la pression pour modifier les régimes de retraite à «prestations déterminées», comme celui que nous avons à HQ, pour les remplacer par des régimes à «cotisations déterminées». Ceci leur permet de transférer leur responsabilité d'employeurs, advenant des déficits du régime, aux employés qui devront alors assumer des rentes réduites !

Lors des négociations de 2003 et 2008, HQ a négocié une bonification du RRHQ sachant très bien que la majorité des employés syndiqués, à quelques années de leur retraite, accepteraient des augmentations salariales moindres en contrepartie de ces bonifications au régime.

L'inverse pourrait bien se produire après 2013 ! En effet, les départs massifs à la retraite fera en sorte que vous, «les jeunes», serez majoritaires et HQ pourra alors être tentée de vous offrir des augmentations salariales plus élevées en contrepartie de diminutions importantes dans le régime de retraite. Et cela sera d'autant plus facile si vous n'êtes pas informé sur le régime. Lors d'une formation de la FTQ sur les régimes de retraites, au printemps 2008, un des participants nous a conté l'histoire suivante :

Au début des années 1980, une entreprise est venue s'installer à Laval. L'employeur a majoritairement engagé de jeunes travailleurs dans la vingtaine. Lors de la négociation de 1994, le syndicat a obtenu une entente de principe dans laquelle le régime de retraite était bonifié en plus d'augmentations salariales. Lors de l'assemblée générale des membres pour

le vote sur l'entente de principe, un membre a crié dans la salle qu'il se foutait du régime de retraite et c'est de l'argent maintenant qu'il voulait, autrement dit du salaire.

Au moment du vote, l'entente fut rejetée à plus de 70%. L'employeur rappela le syndicat le lendemain matin, tout surpris d'entendre que l'offre était rejetée! Après quelques explications sur les raisons du rejet, l'employeur convoqua le comité de négociation l'après-midi même. En 30 minutes, une nouvelle entente était signée: l'employeur avait tout simplement transféré les bonifications du régime de retraite en augmentation salariale... aucun coût additionnel pour l'entreprise!

La nouvelle entente fut acceptée à plus de 90%!

Ce représentant syndical nous expliqua alors que maintenant, en 2008, tous les employés «s'en mordaient les doigts jusqu'au coude» car arrivant tous à la retraite, ils venaient de réaliser l'impact de leur rejet de 1994. Personne n'avait investi un cent de l'augmentation salariale en prévision de leur retraite.

J'espère que cette histoire vous fera comprendre l'importance de connaître et comprendre votre régime de retraite et de vous battre pour le maintenir tel qu'il est car il vaut une petite mine d'or... demandez-le à vos confrères qui partent à la retraite!

Yvon Dubois
Mise à jour : 31 juillet 2009

Les soirées d'information

Les soirées d'information sont offertes aux membres et à leurs conjoint(e)s dans des groupes ne dépassant pas plus de 30 participant(e)s. La session dure environ de 2 heures trente et se donne habituellement dans les locaux d'HQ du secteur.

Voici un survol des notions expliquées lors de la soirée :

- l'indice de remplacement du revenu ;
- la moyenne des gains admissible (MGA) et la moyenne 5 ans (MGA5) ;
- le salaire moyen 5 ans (SM5) ;
- les 4 composantes de la rente : la rente viagère et les 3 rentes de raccordement ;
- les variations de la rente selon l'âge : avant 60 ans, entre 60 et 65 ans, après 65 ans ;
- une introduction sommaire au Régime des Rentes du Québec (RRQ) ;
- une introduction sommaire à la pension de la Sécurité de la Vieillesse (SV)
- l'indexation de la rente ;
- les suppléments temporaires 60 ans et 65 ans ;
- choisir la rente réversible 50 ans ou la rente réversible 60 ans ? le rôle de la conjointe ;
- choisir la rente garantie 10 ans ? sa signification, son coût ... ;
- les assurances vie : AVCB et l'AVCC ;
- l'assurance Croix Bleue, l'assurance dentaire.

La soirée se veut des plus conviviales et les participants peuvent poser leurs questions tout au long du déroulement des explications.

Le service d'accompagnement spécialisé

Lorsque vous avez fait parvenir le «Formulaire de demande de calcul de retraite» à la CARA, celle-ci vous fera parvenir tous vos documents de calculs dans les 4 à 5 semaines précédents la date de retraite que vous aurez indiquée.

Vous recevrez plus d'une vingtaine de pages dans lesquelles on retrouve les calculs pour les rentes réversibles 50% et 60%, leur contrepartie de rente garantie 10 ans ainsi que les scénarios des suppléments temporaires 60 et 65 ans ; donc une possibilité de 12 choix de rente s'offrira à vous. On retrouve également l'option de la valeur actuarielle de la rente, mieux connu sous le vocable de «LOI 116».

Vous retrouverez également les choix qui s'offrent à vous concernant les assurances vie :

- conserver l'assurance-vie collective de base (AVCB) ou la diminuer ?
- la possibilité de «transformer» l'assurance-vie collective complémentaire (AVCC) : ce que ça signifie ?
- les modifications de l'assurance Croix Bleue

En faisant parvenir copie de certaines pages, votre dossier individuel est vérifié et mis en une forme plus compréhensible. Puis vous êtes rencontré personnellement, avec ou sans votre conjoint(e), chez vous ou ailleurs et tous vos documents vous sont expliqués.

Habituellement, à la fin de la rencontre, tous vos documents sont signés. Il ne vous restera plus qu'à en faire une photocopie avant de les faire parvenir à la CARA.

Le plus grand avantage : savoir que vous aurez fait les bons choix selon votre situation.

Bilan 2008-2009

RRHQ PRÉSENTATIONS 2008 - 2009		
SECTEUR	DATE	PARTICIPANT(E)S
CHÂTEAUGUAY	2008-10-30	11
ST-BRUNO - CED	2008-11-12	11
SHERBROOKE	2008-12-02	14
ST-HYACINTHE	2008-12-03	25
GRANBY	2008-12-09	13
ST-BRUNO	2008-12-11	7
ST-JEAN	2009-01-21	24
DRUMMONDVILLE	2009-02-10	26
ST-BRUNO	2009-03-16	14
SOREL	2009-03-17	15
VAUDREUIL	2009-03-26	8
VALLEYFIELD	2009-05-12	14
	TOTAL	182

RRHQ PRÉSENTATION 2009 - 2010			
SECTEUR	DATE	HEURE	LIEU
CHÂTEAUGUAY			
DRUMMONDVILLE			
GRANBY			
SHERBROOKE			
SOREL			
ST-BRUNO			
ST-HYACINTHE			
ST-JEAN			
VALLEYFIELD			
VAUDREUIL			

Mise à jour : 31 juillet 2009